

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**  
**M. MICHEL GERMAIN, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE  
D'ENTRETIEN AU QUAI DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 15 juin 2022 à 13 h 30  
Hôtel Universel, Salle Congrès B  
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 15 JUIN 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. BENOÎT CAYER..... 7

M. CARL THÉRIAULT ..... 15

M. CARL THÉRIAULT ..... 42

### SÉANCE AJOURNÉE AU 19 JUILLET 2022 À 19 H

**SÉANCE DU 15 JUIN 2022**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup.

10 Je souhaite premièrement vérifier si l'initiateur a les réponses aux questions laissées en suspens hier soir. Il y avait deux questions, si je ne me trompe pas. Il y avait une première question par rapport à la densité des sédiments, puis une autre question par rapport à la fréquence de la mise à jour du plan de mesures d'urgence. Alors, Monsieur Verreault?

15 **M. BRUNO VERREULT :**

Oui. Concernant le plan des mesures d'urgence, premièrement, le plan des mesures d'urgence est révisé annuellement en partenariat entre la STQ et Océans, l'entrepreneur.

20 Au besoin, il va y avoir des améliorations ou des changements qui vont être apportés, et à ce moment-là, les autorités réglementaires vont être informées des changements qui ont été effectués dans le plan des mesures d'urgence.

25 Concernant aussi le volet si le plan des mesures d'urgence a été influencé par les changements climatiques, ça pourrait l'être, effectivement, dans le cas de problématiques liées aux changements climatiques, soit des tempêtes ou des trucs comme ça, oui, le plan de mesures d'urgence pourrait être révisé à ce moment-là, mais non pas annuellement, mais selon la situation à laquelle nous pourrions faire face.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Excellent, merci. Est-ce que vous aviez le complément d'information concernant la densité

des sédiments?

35 **M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

(Inaudible) la densité, on n'a pas d'étude qui a été faite, comme on parlait, mais la densité d'un type de matériel d'argile peut varier de 1.8 à 2.6. Ça fait que ce qu'on parlait hier avec les camions, c'est dans l'ordre de grandeur et dans la moyenne, oui.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

45

Excellent, merci. Sinon, il n'y avait pas d'autres compléments de la part de nos personnes-ressources, on n'était pas en attente d'aucune information, alors le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Je vous invite à le faire, on est ici pour vous, donc gênez-vous pas, allez vous inscrire.

50

Je vous rappelle qu'il est possible de poser des questions à distance également, par téléphone ou par visioconférence, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de notre site Web ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

55

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

60

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions par intervention seront permises, et ce, sans sous-question.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. La priorité sera accordée aux questions en salle pour un premier tour d'inscription.

Toutes les questions et réponses me sont adressées directement, et je vais les rediriger vers les personnes concernées.

65 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire et aucune attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer des échanges sereins et respectueux.

70 Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informé et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

75 Pour les personnes présentes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil, où l'on se fera un plaisir de vous le remettre. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web, sur la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

80 Votre opinion à l'égard de nos services nous tient grandement à cœur, c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

85 Alors, pour l'instant, on n'a personne d'inscrit au registre. Encore une fois, je vous invite à venir vous inscrire pour poser vos questions, les gens qui sont en salle. Sinon, les gens à distance, on est ici vraiment pour répondre à vos questions.

90 Mais entretemps, la commission, on avait encore quelques questions qu'on a gardées en banque, qu'on n'a pas pu adresser hier, alors je vais laisser la parole à mon collègue, Michel Germain, qui pourra débiter avec une première question.

### **LE COMMISSAIRE :**

95 Merci, Madame Fortin. La question va s'adresser à la Société des traversiers. Bien, hier, on

pouvait voir, de par les questions de participants, qu'il y avait des préoccupations qui étaient liées au volume dragué et aussi à la durée de l'opération de dragage en tant que telle.

100 On sait aussi que, bon, il y a une étude d'opportunité qui est en cours chez vous pour savoir qu'est-ce que vous allez faire avec le service des traversiers.

105 La commission avait précisé, la présidente, hier, dans son discours, que le mandat de la commission portait sur les opérations de dragage et non sur l'opportunité de conserver le service de traversiers, de déménager, donc ce n'est pas le... de toute façon, ça prend des données et un mandat pour enquêter, donc la commission n'enquêtera pas sur le bien-fondé de déménager ou pas.

110 Mais nonobstant ça, c'est que lorsqu'on regarde des dossiers passés qui ont eu cours au quai de Rivière-du-Loup, il y en a un premier, c'est dans le cadre d'un projet d'aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup, c'est un dossier qui était en 2012.

115 Lasalle NHC avait fait des études de variantes de perçage dans le quai, dont une variante de quatre ouvertures dans l'enrochement pour créer un courant naturel avec les marées, pour essayer d'enlever au moins... comme par exemple, les fractions fines des sédiments.

D'ailleurs, je tombais sur un article d'Info Dimanche de février 2018 qui rappelait cette fameuse étude-là, qui était faite par un autre initiateur.

120 De votre côté, vous autres, dans la précédente demande de dragage que vous avez faite, vous citez une étude faite en 2009. Il y a différentes options qui avaient été examinées, grosso modo, trois options, genre le *statu quo*, qui était l'option 1.

125 Puis il y avait une option 2, qui était, pour la lire comme il faut : « *Construire de nouveaux postes d'accostage à l'extrémité ouest du quai pour aller chercher une profondeur d'eau naturelle de 5 mètres à marée basse.* »

Puis il y avait une option 3, qui consistait à construire un nouveau quai le long de l'ancien quai.

130 À ce moment-là, ce qui est expliqué dans votre étude d'impact, c'est que vous avez dit que, bon, les coûts sont très, très élevés, donc il n'y a pas eu suite à ça, puis finalement, bien, ça a été l'option 1, le *statu quo*, à cause d'une réparation du quai, donc dragage, comme d'habitude.

135 À ce stade-ci, ce que j'aimerais savoir, c'est : dans l'optique, ici, de réduire les volumes de dragage, ces solutions-là, est-ce que c'est complètement dépassé ou c'est encore potentiellement examinable à l'intérieur de votre étude d'opportunité? Sans avoir le détail de l'étude d'opportunité, est-ce que c'est encore considéré, ces possibilités de réduire le dragage?

**M. BRUNO VERREAULT :**

140 J'avoue que la question entre vraiment dans le dossier d'opportunité, parce que oui, il y a des solutions qui sont apportées dans le cadre du dossier d'opportunité, mais je ne pourrais pas en mentionner davantage.

**LE COMMISSAIRE :**

145 Je ne veux pas savoir laquelle qui est privilégiée, mais dans le sens... l'étude d'opportunité vise, parce que je l'ai compris, elle vise à réduire le dragage.

**M. BRUNO VERREAULT :**

150 Effectivement.

**LE COMMISSAIRE :**

155 C'est l'objectif principal de l'étude d'opportunité, si j'ai bien compris?

**M. BRUNO VERREAULT :**

160 Oui, effectivement. Donc, le dossier d'opportunité, un de ses objectifs, c'est de diminuer le dragage substantiellement.

Donc, il y a une portion, bien, il y a deux sites qui sont évalués : le site de Rivière-du-Loup et le site de Gros-Cacouna. Et dans les deux cas, il faut aller chercher... il faut avoir une profondeur d'eau qui va permettre aux navires de pouvoir naviguer sans contraintes, donc aller chercher un 5 à 5.5 mètres d'eau.

165

**LE COMMISSAIRE :**

Parce que dans votre étude d'impact, d'ailleurs, si je me souviens bien, c'était en réponse à une question du Ministère dont vous avez précisé, d'ailleurs, vous avez mentionné l'étude d'opportunité, puis vous avez dit : « Bien, c'est sûr, on fait notre demande de dragage pour 10 ans, mais si on va de l'avant rapidement avec une solution, donc on n'utilisera pas le Programme décennal au complet. » Ça, vous aviez mentionné ça exactement, ou en plus. O.K.

170

**M. BRUNO VERREAULT :**

Oui, bien, effectivement, dans l'éventualité que ça va dépendre de la décision qui sera prise par le gouvernement, du site qui sera choisi et du projet qui sera réalisé, parce que l'étude d'opportunité évalue différents scénarios, tant au site de Gros-Cacouna qu'au site de Rivière-du-Loup.

175

À ce moment-là, lequel des scénarios sera retenu, et par le gouvernement, bien là, ça va influencer toute la suite des choses au niveau de la réalisation du projet.

180

Donc, c'est difficile de se projeter dans le temps. Est-ce qu'on va utiliser le 10 ans complètement ou encore dans cinq ans, on va pouvoir finaliser? Est-ce qu'on va tomber en solution temporaire? Bon, tout ça va être en cours de réalisation dans le dossier d'opportunité, puis on va avoir les réponses à ces questions officiellement en 2023.

185

**LE COMMISSAIRE :**

C'est ça. Ce qu'on comprend, c'est que vous présentez une étude, le gouvernement va décider de l'option. Donc, en théorie, ça pourrait être le *statu quo*, hein, on se comprend? Ça pourrait

190

être un déménagement, ça pourrait être rester, mais ça pourrait être aussi un *statu quo*. Mais ça, qui vivra verra.

195

**M. BRUNO VERREAULT :**

Bien, je vous dirais que le *statu quo* n'est pas...

200

**LE COMMISSAIRE :**

Pas souhaitable pour vous?

205

**M. BRUNO VERREAULT :**

N'est pas dans les options du dossier d'opportunité, car s'il faut... puis si on reste dans le *statu quo*, bien, ça ne nous permet pas de... on va rester dans les mêmes situations de dragage.

210

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Je vous remercie.

215

---

**M. BENOÎT CAYER**

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter monsieur Benoît Cayer à s'avancer à la table avant. Bonjour.

220

**M. BENOÎT CAYER :**

Bonjour. Alors, je prends la parole aujourd'hui, Benoît Cayer, Service de développement économique de la Ville de Rivière-du-Loup. Je la prends pour l'opportunité que vous nous offrez de

225 prendre la parole.

La Ville de Rivière-du-Loup n'est pas contre le projet de dragage de la STQ. La Ville de Rivière-du-Loup est aussi détenteur, à travers le Carrefour maritime, d'un décret décennal pour le bassin.

230 Il y a beaucoup de travail que... on est très conscients qu'on a un enjeu par rapport à la vase, c'est qu'on voit la vase comme étant un élément négatif, mais peut-être qu'on devrait se questionner d'où vient-elle.

235 Hier, j'ai écouté les mémoires ou les questions qui ont été déposés, puis j'ai trouvé ça... j'ai trouvé que les gens étaient bien préparés.

240 Ce que je veux dire, c'est que... je vais faire un parallèle avec l'autoroute 20. À l'époque, on la fermait durant l'hiver puis on passait la souffleuse dans le terre-plein pour enlever la neige, parce qu'on avait tout coupé les arbres qui étaient dans la région du Kamouraska.

Aujourd'hui, on les a replantés sur le bord de la 20, puis il n'y a plus de souffleuses qui sont dans le terre-plein et il n'y a plus de clôture qui ferme au moins une fois par année lors d'une tempête.

245 On a eu le même phénomène avec la rivière Fouquette pour les frayères à éperlans. On a travaillé très fort avec les agriculteurs pour essayer d'amoindrir l'impact de l'agriculture sur le milieu des frayères à éperlans.

250 Donc, on est conscients qu'on est sur les Appalaches et qu'on est dans une espèce d'économie circulaire, c'est-à-dire dans une espèce de circularité. C'est-à-dire que les sédiments des Appalaches qui ont été déposés dans l'océan il y a des millions d'années nous reviennent naturellement par l'érosion de nos rivières.

**LA PRÉSIDENTE :**

255 Monsieur Cayer, je ne veux pas trop vous interrompre, mais est-ce que vous avez des

questions précises à...?

**M. BENOÎT CAYER :**

260

Oui, bien, en fait, ce que je veux dire, c'est qu'il y a des solutions. Puis ce qu'on a demandé au ministère de l'Environnement, tout comme au MPO, c'est d'avoir une rencontre tout le monde ensemble pour qu'on regarde la problématique plutôt dans sa globalité que dans une question de dragage. Ça, si on pouvait faire cet exercice-là, je pense qu'on pourrait trouver des solutions.

265

On voit, nous autres, l'envasement du secteur de Rivière-du-Loup comme étant un gisement qui pourrait peut-être servir, puis monsieur Michon en a parlé hier, il y a peut-être d'autres solutions qu'on devrait inventer, mais il faut le faire en équipe, de peut-être recharger le bord de l'autoroute 20 pour éviter l'érosion de notre autoroute qui va éventuellement avoir des problématiques.

270

Hier matin, j'étais à Rimouski, aux Rendez-vous de l'innovation, puis je veux parler au MPO là-dessus : il y a une entreprise qui vient s'installer à Rimouski, qui s'appelle Whale Seeker, un système qu'ils vont, avec l'intelligence artificielle, être en mesure de détecter la présence de baleines ou de bélugas.

275

Alors, je pense que ça serait intéressant qu'on puisse activer ce phénomène-là, parce que les bélugas, ça semble être un enjeu extrêmement important dans le secteur, puis il y a peut-être une *spin-off* qui peut nous aider à développer (inaudible).

280

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Cayer, là je comprends que vous avez beaucoup de commentaires, d'opinions. Ça, je vous invite à nous les faire parvenir dans le cadre, oui, dans un mémoire, dans le cadre de la deuxième partie qui se tiendra le 19 juillet prochain.

285

Donc, là, la séance aujourd'hui, c'est vraiment pour adresser des questions précises. Là, je comprends que vous avez peut-être une question sur la possibilité de mettre en place un comité de discussion pour évaluer...?

**M. BENOÎT CAYER :**

290

En fait, on a toujours été ouverts de demander au ministère de l'Environnement, à MPO, d'avoir une rencontre avec les gens de la Ville pour être en mesure de regarder le problème du dragage dans une vision beaucoup plus large que juste le problème du dragage.

295

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, on va pouvoir adresser cette question-là, justement, aux représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, puis après ça, on pourra aller du côté de madame Laurian, de Pêches et Océans. Alors, Monsieur Roger?

300

**M. JONATHAN ROGER :**

305

Oui. Merci, Madame la Présidente. Donc, effectivement, nous trouvons l'idée très bonne au ministère de l'Environnement de se rencontrer. À notre connaissance, on n'a pas eu de demande officielle à ce jour pour se rencontrer, mais on n'est pas fermés à l'idée. C'est certain que c'est toujours dans les objectifs du Ministère de... Oui, c'est vrai, non, c'est ça, aussi, on a mentionné qu'on a aussi un décret, on travaille sur le décret du Parc maritime en même temps.

310

Donc, non, on n'est pas fermés à l'idée. Il faudrait juste peut-être qu'une demande officielle soit lancée, puis par la suite, on pourra la traiter puis on pourra vous revenir avec une réponse plus...

**M. BENOÎT CAYER :**

315

On vous l'adresse à vous-même?

**M. JONATHAN ROGER :**

320

Oui. Oui.

**M. PIERRE MICHON :**

Notre direction.

325 **M. JONATHAN ROGER :**

Oui, à notre direction, oui, désolé, mais oui, c'est à notre direction.

**M. BENOÎT CAYER :**

330 O.K. Parfait, parce que possiblement qu'elle n'a pas été adressée à la bonne personne, au ministère de l'Environnement. C'est beau.

**LA PRÉSIDENTE :**

335 Madame Laurian, de Pêches et Océans, de votre côté, est-ce que vous avez une ouverture à...?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

340 La réponse à votre lettre s'en vient.

**M. BENOÎT CAYER :**

Oui, j'ai reçu une correspondance de monsieur Savaria ce matin.

345

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

Bon. Ah, bien, vous voyez, vous en savez plus que moi, parce que moi, je n'étais pas en CC. Voilà.

350

**M. BENOÎT CAYER :**

Merci.

355

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais laisser la parole à monsieur Germain, qui a un complément.

360

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, ce serait pour faire une précision. Hier, dans la lecture des requêtes, on a eu la requête de Duvetnor, qui ont spécifiquement dit qu'ils avaient écrit dans le cadre de la période d'information publique au ministre, et ce qu'ils demandaient, ce n'était spécifiquement pas une audience publique, mais plutôt des rencontres ou autres pour un genre de comité. Donc, est-ce que vous avez participé, vous, à cette requête-là, de Duvetnor?

365

**M. BENOÎT CAYER :**

En fait, oui, oui, en fait, je suis au courant de la démarche, oui.

370

**LE COMMISSAIRE :**

C'est ça. Parce que tantôt j'ai été surpris un peu, vous avez dit « on n'a pas reçu de demande », mais vous avez transmis au BAPE une des quatre requêtes étant, quant à moi, une demande officielle. Elle était adressée au ministre, c'est une précision à faire que...

375

**M. BENOÎT CAYER :**

En fait, la requête a été faite au sous-ministre de l'Environnement.

380

**M. JONATHAN ROGER :**

385

Oui, non. Ça, c'est la... nous, on l'a traitée vraiment comme une demande d'audience, parce que la lettre était vraiment formulée comme étant le demandeur, donc on a vraiment traité cette demande-là comme une demande d'audience.

390

**M. BENOÎT CAYER :**

Oui, en fait, nous, notre demande auprès du ministère de l'Environnement, de la même manière de la demande qu'on a refaite au MPO, ça date d'un certain temps. On l'a faite au sous-ministre de l'Environnement. C'est pour ça que je vous dis qu'on ne l'a peut-être pas traitée de la bonne porte.

395

**M. JONATHAN ROGER :**

O.K.

400

**LE COMMISSAIRE :**

Une précision, quand même, parce qu'il y a eu lecture de...

405

**M. JONATHAN ROGER :**

Oui, effectivement.

**LE COMMISSAIRE :**

410

Le dépôt de la requête a dû se faire ce matin, d'ailleurs...

**M. JONATHAN ROGER :**

415

Monsieur le Commissaire, aussi, j'en profiterais aussi : mon collègue a une information

supplémentaire.

**M. PIERRE MICHON :**

420 Peut-être qu'il y a une mauvaise compréhension de cette demande-là.

En fait, le ministre, en fait, le ministère de l'Environnement était sensibilisé il y a peut-être deux ans sur s'impliquer ou... pas spécifiquement pour le dragage, mais pour la possibilité de modifier la traverse.

425 Est-ce que c'est cette demande-là qui a été adressée en haut lieu chez nous? Vous dites « le sous-ministre ». Pour la formation d'un comité, il y a eu des réponses comme quoi ça devrait être le ministère des Transports ou la STQ qui devrait coordonner ces activités-là.

430 On pourrait collaborer, mais là, on parlait de modifications au niveau de la traverse. Ce n'est pas nécessairement... évidemment, il y a des liens, mais j'avais mal saisi la demande qui avait été faite. Si c'est ça, c'est pour impliquer effectivement le ministère de l'Environnement sur les choix qui pourraient être faits.

435 À cette étape-ci, il n'y a pas d'avis de projet qui a été déposé, donc on ne travaille pas actuellement sur ça, mais on a montré de l'ouverture à participer à un comité pour des différentes options qui pourraient être proposées pour le changement au niveau de la traverse.

**M. BENOÎT CAYER :**

440 Bon. Alors, si vous me permettez, c'est que le dragage, à chaque 10 ans, il y a un décret décennal qui doit se faire, donc je vois qu'à chaque 10 ans, on va avoir des rencontres à faire, et l'objectif, c'est de dire : est-ce qu'on ne pourrait pas ensemble travailler sur des solutions qui pourraient être permanentes et beaucoup moins impactantes, et de cette façon-là, de pouvoir faire  
445 cheminer, finalement, la situation que nous vivons, qui est naturelle au secteur des Appalaches? Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

450 C'est bien noté. Je vous invite quand même à nous faire part de tout ça dans un mémoire à compter du 19 juillet prochain. Mais est-ce que vous aviez une autre question?

**M. BENOÎT CAYER :**

455 Non. Je vous remercie beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

460 Non? Ça me fait plaisir. Merci à vous.

---

**M. CARL THÉRIAULT**

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter monsieur Carl Thériault. Bonjour.

**M. CARL THÉRIAULT :**

470 Bonjour. Je m'excuse d'être en tenue trop estivale, je vois que tout le monde est bien en complet-veston, et les femmes, très chic.

**LA PRÉSIDENTE :**

475 Il n'y avait pas de code vestimentaire pour...

480 **M. CARL THÉRIAULT :**

Je n'arrive pas des plages de la Pointe. Ma question concerne les sédiments, mais concernant plus spécifiquement le fait que des infrastructures disons complémentaires ou supplémentaires à la Pointe pourraient diminuer la quantité de sédiments ou les envoyer un petit peu plus loin dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent.

485 Je fais une brève introduction, ça ne sera pas très long. Havres et ports [phon.] Canada a fait une étude en 1996 à ce propos et même avait devancé à l'époque le gouvernement du Québec parce qu'on avait étudié aussi Gros-Cacouna puis Charlevoix et la Pointe de Rivière-du-Loup. J'ai le document, moi, que j'ai regardé il n'y a pas très longtemps.

490 Ma question est la suivante : je voudrais savoir si, depuis 1996, la Société des traversiers du Québec et/ou le ministère de l'Environnement ont des études à ce propos.

495 À travers les branches, on me dit que CIMA aurait une étude à ce propos, donc des prolongements d'infrastructures pour réduire la quantité de sédiments et donc de dragage, en définitive.

500 Il est très difficile d'avoir une réponse à cette question parce que ça a déjà, paraît-il, été adressé par d'autres instances.

**LA PRÉSIDENTE :**

505 On va la poser.

**M. CARL THÉRIAULT :**

510 Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

515 On va la poser dans un premier temps à monsieur Verreault, puis après ça, on pourra aller en complément au niveau du ministère de l'Environnement.

**LE COMMISSAIRE :**

520 Juste en passant, justement, ce que j'ai fait allusion tout à l'heure, si je ne m'abuse, effectivement, c'est l'étude que j'ai citée pour les trois options. C'est une étude faite par CIMA+, celle-là, en 2009. Tantôt, ce que j'ai cité, parce que vous avez mentionné CIMA, mais c'est effectivement CIMA+.

525 À l'intérieur de l'étude, c'est... en fait, ce que j'ai ici devant moi, c'est le rapport principal de l'étude d'impact, qui est toujours archivé électroniquement sur le site Web du BAPE. Il y a un certain nombre de détails, comme ici, j'ai un schéma d'intervention, de plan, et cætera, donc il y a pas mal de détails à l'intérieur de ça.

530 On pourra vous donner l'adresse, l'hyperlien exact, parce qu'il y a quand même des documents qui sont sur le site Web du BAPE qui pourront peut-être vous intéresser. À ce moment-là, on vous donnera le lien exact pour le numéro de projet. Donc, je vais laisser la parole à monsieur Verreault maintenant.

**M. CARL THÉRIAULT :**

535  
Merci.

**M. BRUNO VERREAULT :**

540 Je devrai m'informer de mon côté, il a des études qui ont pu être faites outre cela pour avoir l'information exacte. Il est assuré aussi que dans le cadre du dossier d'opportunité qui est en cours, il y a d'autres études qui sont effectuées.

**LA PRÉSIDENTE :**

545

Parfait. Donc, vous allez nous revenir avec un complément pour voir les études existantes que je comprends que... la question qui intéresse monsieur ici?

**M. BRUNO VERREAULT :**

550

Oui, effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

555

Parfait. Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

560

Justement, en passant, ici, dans l'introduction, on mentionne d'ailleurs que, vous pourrez me corriger, Monsieur Verreault, c'est qu'avant l'an 2000, les quais étaient sous la juridiction de Transport Canada.

565

C'est ce que ça dit, l'étude de CIMA, donc que : « [...] *plusieurs quais [...] ont été cédés au ministère des Transports du Québec, qui a mandaté la STQ pour en assurer l'entretien et la gestion générale.* » Donc, avant l'an 2000, c'était Transport Canada.

570

Ça dit que la STQ a confié en 2002 au consortium Tecsalt-LaSalle-Hamelin le mandat d'étudier « *Plusieurs options de reconstruction du quai du traversier de Rivière-du-Loup [...] Aucune des options envisagées ne permettait d'éliminer le dragage d'entretien.* »

575

Donc, déjà, on voit qu'en 2002, il y avait des préoccupations là-dessus. Le document que j'ai cité, bien, c'est un document de janvier 2009, ici. Alors, je vous laisse, Monsieur Verreault.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je comprends que monsieur Verreault va faire ses vérifications, donc on va aller du côté de monsieur Roger, du ministère de l'Environnement.

580

**M. JONATHAN ROGER :**

Simplement, pour être certain de comprendre la question de monsieur Thériault, vous voulez savoir si un ministère avait travaillé sur des études concernant le rallongement ou la reconfiguration du quai actuel afin de diminuer l'ensablement?

585

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, en fait, si vous avez connaissance d'études qui ont déjà été réalisées en ce sens-là, pour réduire la sédimentation.

590

**M. JONATHAN ROGER :**

O.K. Non. À notre connaissance, le Ministère n'a pas étudié, ce n'est pas normalement dans son rôle d'étudier un projet précis puis d'établir... donc, à notre connaissance, il n'y a pas d'étude qui a été réalisée par le Ministère à cet effet-là.

595

Toutefois, je peux quand même vérifier puis m'assurer à l'interne qu'il n'y aurait pas de document de la sorte. Mais à notre connaissance, des travaux n'ont pas été réalisés afin d'évaluer ces possibilités-là.

600

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

605

**M. CARL THÉRIAULT :**

610 Une sous-question, rapidement : sauf évidemment les études pour... en fait, ça ne sera pas  
pour la grande étude d'opportunité entre les ports de Gros-Cacouna et celui de Rivière-du-Loup.  
Est-ce qu'on peut avoir copie de toutes les études? Celle de CIMA est disponible, vous venez de  
me le souligner, mais tout ce qui existe outre l'étude de CIMA, est-ce qu'on peut avoir les  
documents?

615

**LA PRÉSIDENTE :**

On va demander à monsieur Verreault.

620

**M. BRUNO VERREAULT :**

Normalement, ce type de demande là est faite en demande d'accès à l'information de notre  
côté.

625

**M. CARL THÉRIAULT :**

Ce n'est pas d'ores et déjà public, payé par les fonds publics?

630

**M. BRUNO VERREAULT :**

Mais il y a certaines études qui peuvent demeurer confidentielles, tout de même.

635

**M. CARL THÉRIAULT :**

Avez-vous une raison à me donner à ce propos?

**M. BRUNO VERREAULT :**

Je pourrais vous donner une raison, mais qui viendrait de notre département juridique,

640 concernant la *Loi d'accès à l'information*.

**M. CARL THÉRIAULT :**

645 Y a-t-il des secrets d'ingénierie? Parce que ça me semble être à *prima facie*, comme on dit, ça me semble évident que, sauf des secrets d'ingénierie ou des secrets d'État, j'irais plus loin, mais sans rire, que ça devrait être public. Une *Loi d'accès à l'information*, c'est un long pèlerinage.

**M. BRUNO VERREAULT :**

650 Ça peut dépendre des contrats qui avaient été réalisés avec les firmes d'ingénierie à l'époque. C'est pour cette raison que je devrai vérifier auprès du... d'où la demande d'accès à l'information puis savoir si on peut transmettre de l'information, parce que souvent, derrière, il y a des contrats qui ont été réalisés et signés qui peuvent influencer les décisions à ce moment-là.

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Donc, on comprend que monsieur Verreault va faire la vérification si de telles études existent et s'il peut les déposer. C'est la réponse qu'on a.

660 **M. CARL THÉRIAULT :**

Merci. J'attends les réponses impatiemment. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

665 Parfait. Est-ce que vous aviez une autre question?

**M. CARL THÉRIAULT :**

670 Non, c'est tout. Bon après-midi. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Pareillement, merci.

675

**LE COMMISSAIRE :**

Je vais adresser une question au ministère de l'Environnement. Hier, on avait commencé un peu à aborder aussi le choix de l'initiateur pour une drague mécanique. Du côté du Ministère, vous, est-ce que vous préconisez des méthodes de dragage en particulier ou vous prenez acte de l'intention de l'initiateur de prendre la drague mécanique?

680

**M. JONATHAN ROGER :**

Non. Dans le cadre de l'évaluation d'étude d'impact, l'initiateur doit proposer les différentes variantes.

685

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

690

**M. JONATHAN ROGER :**

Donc, c'est certain que nous, dans la l'analyse des variantes, ils doivent considérer entre autres les milieux biologiques, physiques et tous les impacts. Donc, il y a une analyse qui a été faite par l'initiateur dans ce cadre-ci.

695

Nous, par la suite, on consulte les experts dans le domaine pour s'assurer que l'analyse est complète puis que c'est elle qu'on juge qui... pas « qu'on juge », parce que nous, qu'est-ce qu'on va donner à la fin, c'est une recommandation.

700

Donc, jusqu'à maintenant, on a jugé que l'analyse des variantes qui avait été faite était jugée recevable. Par la suite, on va tomber dans l'analyse environnementale, aussi connue sous

705 « l'analyse d'acceptabilité ». Puis là, il n'y a rien qui nous empêche d'aller plus loin dans la discussion puis de voir s'il n'y a pas d'autres possibilités.

Mais jusqu'ici, ça semble être le scénario qui semblait optimal dans la situation actuelle.

710 **LE COMMISSAIRE :**

Effectivement, parce que dans la présentation, l'initiateur, bon, on parlait de la drague mécanique, il disait que la drague... en nous disant que, bon, hein, c'est de la succion, et cætera, donc pourquoi il préférerait la drague mécanique, avantages/inconvénients pour différentes raisons.

715 **M. JONATHAN ROGER :**

Oui.

720 **LE COMMISSAIRE :**

Ça avait été présenté aussi dans l'étude d'impact. Mais le Ministère, lui, ce que vous expliquez, c'est que vous allez examiner ça, voir si c'est correct d'utiliser la drague mécanique? C'est ce que vous...

725 **M. JONATHAN ROGER :**

Oui, effectivement. On sait qu'il y a d'autres options, puis je laisserais, je pense, mon collègue Pierre en parler davantage. Il a une bonne connaissance des dragues, donc je pense qu'il pourrait apporter des compléments d'information pratiques.

730 **M. PIERRE MICHON :**

735 Oui. Bien, d'abord, les éléments qui ont été avancés, on les prend en considération effectivement pour dire, bon, qu'est-ce qui est avantage dans le cas particulier du dragage de la STQ.

740 En général, ce sont beaucoup plus des dragues mécaniques qui sont utilisées sur le fleuve. Les dragues à succion peuvent être utiles dans des situations, notamment pour la voie maritime du Saint-Laurent. C'est là où la drague à succion de Groupe Océan est largement utilisée, et notamment, aussi, aux îles de la Madeleine, où on a des sédiments sableux.

La différence, c'est qu'en ayant un pompage hydraulique, c'est qu'évidemment, il y a une gestion d'eau à faire, et la question des matières en suspension, c'est quand même une préoccupation qu'on a au ministère de l'Environnement.

745 Si, par exemple, on fait... c'est-à-dire, évidemment, c'est quand même possible d'utiliser une drague à succion, d'ailleurs, ça a été autorisé par le Ministère en région, l'année dernière, à Cacouna. Il y a eu un dragage selon une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi, pour un dragage qui est en bas des seuils d'assujettissement à la procédure, puis ils ont effectivement utilisé une drague hydraulique.

750 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ce qui s'est passé.

755 **M. PIERRE MICHON :**

Probablement qu'ils ne se sont pas approchés très près des quais, comme le mentionnait madame Lévesque, dans les contraintes qu'ils pourraient avoir parce qu'il y a un risque de déchaussement, de moins de précision si tu t'approches des infrastructures.

760 Mais de façon générale, c'est la question de matières en suspension. En général, la simple drague hydraulique à succion va amener beaucoup d'eau. Ça peut être utilisé pour faire du rejet terrestre, aussi, dans des bassins de sédimentation, ce qui permet évidemment de bien contrôler les matières en suspension. Le meilleur usage d'une drague hydraulique, c'est quand c'est pompé puis ramené en milieu terrestre.

765 De façon générale, le rejet en eau libre doit se faire par un déversement, si on veut, par le

770

bas, une espèce de largage plutôt que du pompage en eau libre, parce que là, tu as une problématique de matières en suspension qui devient majeure en termes de dispersion des matières en suspension.

775

Donc, il ne faut pas, autrement dit, pomper les sédiments puis les rejeter en eau libre directement. C'est là où le ministère pourrait intervenir pour dire qu'il y a des contraintes majeures à la drague hydraulique.

**LE COMMISSAIRE :**

780

Merci. Du côté du Ministère, ce qu'on en comprend, vous pourriez nous expliquer : bon, l'aire de dépôt de relargage, c'est une aire qui est autorisée spécifiquement par le Ministère, votre ministère; pouvez-vous nous expliquer ça?

**M. PIERRE MICHON :**

785

En fait, le site dont on parle est un site qui est identifié sur les cartes marines. Et autrefois, c'était le gouvernement fédéral, le gouvernement du Canada qui l'utilisait.

790

Puis à la base, c'est eux autres qui l'ont délimité en soi sur les cartes marines. C'est un site qui est très vaste, on peut le concevoir. Avec 3 kilomètres par 1 kilomètre, c'est quand même un site bien vaste. Ce n'est pas le Ministère qui l'a déterminé.

795

Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas le faire. On a des cas dans des marinas où on a autorisé des sites qui sont à usage unique par une marina, pour ne pas avoir à aller à un site qui est trop éloigné, par exemple, d'un site de dragage.

Donc, de façon générale, nous, on autorise le rejet au site qui a été localisé sur des cartes marines. Ce n'est pas un site qui est dit d'appartenance fédérale. C'est clair que Transport Canada a probablement fixé des limites en termes de problématiques. Par exemple, au niveau de la navigation, il ne faut créer des hauts-fonds, c'est un critère de... Transport Canada doit certainement autoriser le rejet en eau libre aussi, mais on valide par une autorisation la possibilité d'aller à cet

800 endroit-là.

**LE COMMISSAIRE :**

« Cet endroit-là », est-ce que vous en connaissez la capacité théorique?

805

**M. PIERRE MICHON :**

Bien, c'est une bonne question. La capacité, j'aurais tendance à dire qu'elle est assez illimitée, notamment parce que c'est très vaste...

810

**LE COMMISSAIRE :**

Disperse.

815

**M. PIERRE MICHON :**

Et puis que c'est dispersif, effectivement. On dit que, dans le fond, c'est une des raisons pourquoi on profite, si on veut, du renouvellement du Programme, pour essayer de voir un peu plus, au niveau des impacts du projet, quelle étendue que ça peut avoir.

820

On le délimite sur un quadrilatère, mais le fait que ce soit dispersif, ça pourrait quand même... sans dire que l'impact, il détruit les habitats, il peut quand même les détériorer ou les modifier sur une superficie, même, qui va au-delà du site parce que ça se déplace vers l'aval. Ça se déplace au moment du rejet en partie, mais beaucoup à cause de l'effet de dispersion par la suite.

825

Donc, le comparable qui peut être fait, c'est un site qui a été abandonné. Je ne dis pas qu'on s'en va vers ça, mais il y a un site qui a été abandonné justement pour ses impacts du rejet en eau libre, c'était le site de l'île Madame, près de l'île d'Orléans, dans l'habitat de l'esturgeon noir, un habitat d'alimentation d'esturgeons noirs, puis on avait déterminé par des recherches, MPO, MFFP, ils pourront valider l'information, mais on avait déterminé que l'impact allait bien au-delà.

830

835 Il y avait des formations de dunes, on rejetait du sable sur des matières fines. C'est différent du cas qu'on a ici, puis on... oui, il y avait une formation de dunes qui allait au-delà du site de rejet en soi, au point que le ministère des Pêches et Océans pourrait confirmer : on a fermé l'utilisation de ce site-là.

On est obligé d'en trouver un autre ailleurs parce que le rejet en eau libre n'a pas cessé suite à cette décision-là.

840 Alors, c'est ça. On peut effectivement ouvrir des sites, mais c'est quand même une recommandation d'utiliser à la base ce qui existe déjà puis ce qui est connu.

**LE COMMISSAIRE :**

845 Nous avons monsieur Louis Breton, d'Environnement et Changement climatique Canada, qui est en ligne. On était plus ou moins au courant de la procédure pour les endroits de relargage, mais monsieur Breton nous avait fait une explication en rencontre préparatoire, puis il s'est aussi offert pour expliquer comment ça fonctionne du côté d'Environnement Canada puis faire la distinction, comment ça que ce n'est pas Environnement Canada, par exemple, qui autorise l'aire de dragage  
850 ici.

Alors, bonjour, Monsieur Breton. Alors, je vous laisse la parole pour nous expliquer ça.

**M. LOUIS BRETON :**

855 Oui, bonjour, Monsieur le Commissaire, bonjour, Madame la Présidente.

Donc, effectivement, du côté du gouvernement fédéral, il existe un programme de permis au niveau de l'immersion en mer.

860 J'ai une petite capsule, si vous me permettez, donc je pourrais vous présenter rapidement cette petite capsule-là, qui explique un peu l'origine du Programme d'immersion en mer. Je vais partager mon écran. Alors, voilà.

865           Donc, c'est ça : du côté du gouvernement fédéral, il existe le Programme d'immersion en mer. Donc, l'objectif, c'est de prévenir la pollution des mers causée par le rejet de déchets, ces déchets-là qui pourraient présenter des risques pour la santé humaine, les organismes vivants, les organismes maritimes, mais aussi qui pourraient éventuellement nuire ou interférer avec certaines activités.

870           Donc, il existe un programme de permis, comme je le disais. Ce programme de permis là, c'est en réponse à une convention internationale à laquelle le Canada a adhéré en 1972, qui était pour la prévention de la pollution des mers.

875           Et par la suite, cette convention-là a été modernisée en 2000, et on l'appelle maintenant le « Protocole de Londres ».

              Donc, le régime des permis pour l'immersion en mer, c'est en fin de compte une réponse du Canada à cette ratification-là.

880           Vous retrouvez le *Règlement sur l'immersion en mer* sous la *Loi canadienne de la protection de l'environnement*, la section 7 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, qui encadre tout l'aspect prévention de la pollution au Canada.

885           Donc, pourquoi contrôler l'immersion en mer? C'est que si on retourne dans le temps, il se faisait un peu n'importe quoi au niveau de l'immersion en mer. Donc, c'était vraiment pour limiter les effets néfastes sur les animaux, les plantes, les habitats marins, mais aussi pour éviter toute interférence avec les pêches, et aussi éviter de nuire aux poissons, aux mollusques, aux crustacés et aussi aux plaisanciers.

890           L'idée, c'était d'éviter que des substances ou des objets soient immergés dans des endroits, dans des havres ou dans des endroits qui pourraient éventuellement constituer des obstacles. On parlait beaucoup de protection de la navigation, donc c'est un des éléments qui couvre cet aspect-là.

895

Puis pourquoi immerger en mer? Donc, principalement, c'est beaucoup en lien avec des travaux qui sont en lien avec les dragages.

900 On parle souvent soit des dragages d'entretien ou, dans certains cas, pour les nouvelles infrastructures portuaires, on peut parler de dragage de capitalisation, donc c'est pour aller chercher de la profondeur pour permettre les manœuvres des bateaux.

905 Dans certains endroits, c'est aussi pour disposer de matériaux de construction, des matériaux inertes, parce que soit on est insulaire et pas d'espace.

Et aussi, au Canada, ce qui est possible, puis ce qu'on voit, et au Québec principalement sur la Côte-Nord, c'est de disposer des déchets de poissons.

910 Sur la Côte-Nord, il y a peu de sols, il n'y a pas vraiment de lieux d'enfouissement sanitaire, donc les usines de poissons, de transformation de poissons sur la Côte-Nord vont faire la demande de permis d'immersion en mer pour se débarrasser des déchets, des carcasses ou des sous-produits du poisson.

915 Donc, au niveau fédéral, il y a six, sept substances qui sont autorisées. Donc, ce n'est vraiment que ces substances-là et c'est fixé par le Règlement.

920 À l'heure actuelle, je reprenais [phon.] : des déchets de poissons, les déblais de dragage, les matières inorganiques, certaines matières organiques, les objets volumineux, et on a vu aussi au Canada et un peu au Québec, mais ce n'était pas dans la zone d'immersion, soit des navires, des avions qui sont immergés pour des fins récréatives ou pour la construction de ce qu'on appelle des « récifs artificiels ».

925 Donc, ça s'applique où? La définition de la mer est dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. De façon générale, je vous dirais que c'est relié avec la salinité des estuaires.

Donc, généralement, on va retrouver une ligne où on retrouve 5 parties par millier de sel dans l'eau. Donc, c'est généralement la définition qui va être utilisée de façon générale.

930 Et il y a une exception, et l'exception, c'est ici, au Québec. Donc, ce que vous voyez  
présentement, la ligne en rouge, c'est la ligne qui sépare, donc, à l'est d'Anticosti et de la Gaspésie,  
donc essentiellement le golfe du Saint-Laurent. C'est la zone d'immersion en mer pour le Québec.

935 Donc, les activités, comme je vous disais, au Québec, en Gaspésie, baie des Chaleurs, c'est  
beaucoup des déchets, des déblais de dragage, d'entretien des havres. Aux îles de la Madeleine, la  
même chose, et sur la Côte-Nord, vous allez retrouver principalement les déchets de poissons en  
lien avec les industries qui sont là.

940 Donc, les sites d'immersion, on en a parlé, on vient justement d'en parler, donc c'est des  
endroits qui sont fixés.

945 Généralement, comme mon collègue Michon mentionnait, c'est fixé avec à la fois les gens de  
Pêches et Océans Canada, Transport Canada et nous, c'est-à-dire des endroits fixes, et  
généralement, c'est... pour ce qui est des déblais de dragage, on va généralement favoriser des  
sites où il y a peu de dispersion.

950 Donc, c'est des sites qui sont généralement relativement stables. Vous avez la possibilité  
d'aller chercher l'information pour les différents sites d'immersion au Canada.

955 Et, bon, comme je vous disais, c'est un programme de permis, donc c'est réglementé, donc  
voici un peu les sites, si les gens veulent avoir un peu plus d'information sur les différents formulaires  
à remplir et l'évaluation. L'évaluation est faite régionalement, donc on a ici une équipe au Québec qui  
s'occupe de faire l'évaluation des demandes de permis.

955 On parle, au Québec, je vous dirais, environ, de moins de 10 par année. Quatre ou cinq  
concernant les déchets de poissons et à peu près le même nombre concernant les dragages  
d'entretien des havres, principalement Gaspésie, baie des Chaleurs.

Donc, au niveau des permis, si les gens sont intéressés, j'ai déposé la présentation, mais vous  
pourrez voir à quoi ressemblent un peu les permis.

960

Les substances immergées, qui fait la demande des demandes de permis, et là, le lieu où les matériaux sont pris et l'endroit où les matériaux vont être déposés, l'information est présente dans les permis, et c'est du domaine public, présentement.

965

Donc, comme je disais, le Programme d'immersion est lié avec *la Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il y a la définition des déchets qui est aussi réglementée, et au niveau du coût, présentement, le Programme d'immersion en mer, c'est un programme qui est à recouvrement de coûts.

970

Donc, le demandeur doit payer un 2 500 \$ pour faire une demande de permis, et chaque 1 000 mètres cubes de sédiments coûte... présentement, actualisé, je crois que c'est autour de 560 ou 580 \$ le 1 000 mètres cubes.

975

Et comme c'est un programme en recouvrement de coûts, cet argent-là sert à faire le suivi des sites de dépôt. Donc, c'est le gouvernement fédéral, c'est nous qui s'occupons de faire le suivi des sites de dépôt. Ce n'est pas à l'initiateur, mais c'est vraiment à nous qui faisons le suivi de ces sites-là.

980

Alors, voici brièvement le Programme d'immersion en mer.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, Monsieur Breton, pour votre présentation.

985

On va continuer sur le même sujet, la zone de mise en dépôt. On avait peut-être une question pour madame Bourget, du ministère de Forêts, Faune et Parcs concernant l'utilisation de cette zone de mise en dépôt là par les poissons.

990

Dans l'étude d'impact, c'était mentionné, en fait, qu'il n'y avait aucune fonction particulière là au niveau de l'utilisation de ce site-là par les poissons. Donc, pas de fraie, d'alimentation ou d'alevinage, que c'était principalement une zone de déplacement. Donc, on aurait apprécié que vous

ne confirmiez cette information-là.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

995 Effectivement, c'est une zone qu'on n'a pas ciblée qu'il y avait de la fraie de poissons.

1000 On a déjà fait, dans l'étude d'impact précédente, parce que les dragages n'étaient pas ciblés à l'automne, on avait déjà fait des chalutages pour voir si c'était utilisé par les larves d'éperlans. Or, il y avait très peu de larves. En fait, il y en avait seulement une qui avait été détectée, donc ce n'est pas le site vraiment optimal pour les larves.

1005 Comme mon collègue vous a parlé hier, bien, c'est vraiment... les larves d'éperlans se situent vraiment dans la zone de concentration larvaire du banc de Rivière-du-Loup. Donc, la zone de mise en dépôt, ce n'était pas utilisé par les larves.

Puis l'automne, bien, en fait, ce n'est pas la zone de fraie, donc on ne voyait pas d'impact très, très fort là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

1010 Très bien, merci.

1015 Sinon, dans un autre ordre d'idée, je retournerais auprès du ministère de l'Environnement. Dans l'étude d'impact, on indique qu'il y a un projet, en fait, de plusieurs réserves, de territoires, aux fins d'aires protégées dans le secteur, puis on aimerait savoir où en sont rendus ces projets-là, bien, principalement le projet de réserve qui chevauche l'aire dédiée aux travaux qui concernent le projet à l'étude.

1020 Donc, il y a des discussions avec le gouvernement fédéral, donc où en est le projet, ça serait quoi, les objectifs de conservation, de protection, dans une telle aire protégée, puis ça serait quoi, possiblement, les impacts, s'il y en avait, par rapport aux activités de dragage.

1025 **M. JONATHAN ROGER :**

Oui. Oui, merci, Madame la Présidente. Donc, effectivement, le secteur de dragage se situe dans la réserve du territoire pour des aires de... d'aires protégées de l'estuaire moyen.

1030 Les objectifs, c'est certain que c'est de diminuer les impacts sur les bélugas puis de diminuer la pression.

Les activités minières, gazières, pétrolières, entre autres, sont ciblées, donc sont interdites actuellement. C'est un processus pour mener à une aire marine protégée.

1035 Actuellement, la manière que ça fonctionne, c'est que la Direction des aires protégées travaille sur la réserve. En parallèle, le Ministère, le gouvernement fédéral travaille aussi sur un projet. Éventuellement, il va y avoir collaboration pour éventuellement établir une aire marine protégée, si aire marine protégée il y aura.

1040 Toutefois, ça ne concerne aucunement le transport maritime. Donc, on peut s'attendre à ce que les travaux de dragage, actuellement, soient soustraits pour tous les travaux qui impliquent... disons, le transport maritime serait soustrait des contraintes qui pourraient être imposées dans les réserves d'aires protégées.

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, Monsieur Roger.

1050 **LE COMMISSAIRE :**

J'aurais deux petites questions à la Société des traversiers. En fait, c'est au PR6, mais je suis allé vérifier aussi dans le PR3.1, mais le PR6 est plus facile à aller chercher, c'est à la page 34.

1055 C'est que vous parlez, vous faites un tableau en fonction des changements climatiques puis

vous parlez d'une allocation verticale. Et quand on va voir la référence, ce n'est pas clair c'est quoi. La référence est donnée sur une page Web fédérale, puis on n'a pas directement la définition de l'allocation verticale.

1060 Mais je suis allé fouiller dans des sous-documents de référence pour essayer de voir c'était quoi, l'allocation verticale. Je ne sais pas si vous êtes capable de nous la préciser.

1065 Ce que j'ai pu trouver dans un des documents fédéraux, c'était que l'allocation verticale était, dans le cas de changements, donc d'un changement climatique puis que le niveau moyen de la mer montait, puis on est en situation de haute marrée, c'était le dégagement qui subsisterait entre la très haute marrée et le dessus du quai. C'est ce que j'avais compris que c'était.

1070 Dans ce cas-ci, si vous pouvez nous confirmer qu'est-ce que vous entendez par « allocation verticale ». C'est au tableau 3.4 du PR6, page 34. C'est une précision.

**M. BRUNO VERREAULT :**

Oui. Madame Martineau va répondre à votre question.

1075 **Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

Oui. Donc, l'allocation verticale, ça fait partie des variables océanographiques qui pourraient être des changements qui sont anticipés dans le cadre des changements climatiques.

1080 En fait, le tableau où vous faites référence, c'est le résumé de l'étude d'impact, donc qui fait partie d'une section plus complète dans l'étude d'impact. Il a réalisé par des experts chez nous.

1085 Donc, pour avoir la définition complète, j'aimerais avoir peut-être une heure ou deux pour communiquer avec l'expert qui a rédigé cette section-là pour avoir une définition complète et claire.

**LE COMMISSAIRE :**

1090 Pas de problème. Je suis allé voir dans le PR3.1 aussi, mais je suis allé fouiller. J'ai réussi à trouver une définition indirecte sur le site du fédéral.

1095 J'aurais une autre petite question, au cas où. J'ai essayé de voir : bien, dans l'étude d'impact, il n'y avait pas de référence à ça, j'ai essayé de trouver des données autour... à votre connaissance, soit vous ou avez-vous connaissance de sondages qui ont été faits à proximité ou aux alentours du quai, pas pour vérifier les sédiments dragués, mais le substrat sédimentaire qui est en place?

Est-ce que vous avez des résultats de sondage de disponibles ou vous avez connaissance de résultats à proximité du quai de Rivière-du-Loup? Des carottages disons à 50 mètres.

1100 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui, oui. Bien, en fait, cette année, on a effectué effectivement un échantillonnage dans le cadre de la *carac* que l'on doit faire, puis on est allés vraiment au bout de l'aire de dragage. Ça fait qu'on est quand même à une certaine distance du quai.

1105 On a fait du carottage jusqu'à 2-3 mètres de profondeur. Les résultats rentrent tranquillement. Donc, là, je n'ai malheureusement pas les résultats ni la granulométrie.

1110 Par contre, je pense que je peux facilement me risquer : j'avais regardé en diagonale avec ma collègue, mais on est encore dans les mêmes granulométries, silteux-argile, majoritairement. Pour ce qui est de la composition chimique, je n'ai pas vu les résultats encore, malheureusement.

**LE COMMISSAIRE :**

1115 C'est surtout au niveau granulométrique, à savoir... j'imagine que dans ces carottages-là, vous allez trouver, disons, une discordance. Donc, disons que vous allez à 3 mètres : à 3 mètres, vous allez avoir des sédiments, je ne sais pas, qui ont 3 000 ans, puis vous montez, puis tout d'un coup, poup! Là, ça coupe, puis là, par-dessus, c'est une couche de tant de centimètres.

C'est ça que je voudrais savoir, c'est qu'est-ce que... c'est quoi, le régime sédimentaire en

1120 face du quai? C'est-tu un régime d'érosion? Est-ce qu'on est en discordance?

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

En fait, là, je ne pourrais pas vous répondre, parce qu'en fait, c'est vraiment nouveau de cette année qu'on prend des carottes.

1125

Donc, dans les deux derniers décrets, c'était toujours de la surface, c'était des bennes sur les 30 premiers centimètres. Ça fait qu'on ne voyait pas vraiment la stratigraphie.

**LE COMMISSAIRE :**

1130

Oui, ça, ce n'est pas utile. Oui, c'est ça.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1135

Donc, là, ça, c'est sûr que ça a été fait. À l'ouverture des carottes, il y a une stratigraphie, il y a une analyse visuelle qui est faite.

**LE COMMISSAIRE :**

1140

Si c'est possible.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui, effectivement.

1145

**LE COMMISSAIRE :**

J'aimerais ça pouvoir voir les résultats des carottes.

1150

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Assurément. Assurément. Oui. C'est tout chaud. On est allés la semaine passée.

**LE COMMISSAIRE :**

1155 Parfait. Excellent. Ça fait que si vous pouvez nous fournir ça pour voir dans quel type de régime on est actuellement devant le quai de Rivière-du-Loup.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1160 Ça marche.

**LE COMMISSAIRE :**

1165 En passant, toujours en passant, d'ailleurs, vous avez cité dans l'étude d'impact... en tout cas, je vais le retrouver. Vous avez cité Dionne deux fois, Bernatchez aussi. Je veux juste retrouver les références, mais c'est quand je suis allé les voir en bibliographie, c'est ça, donc vous avez cité, à la page 13 du PR3.1, Dionne (90), Dionne (86), à la page 14, puis dans la même page 14, vous avez cité Bernatchez *et al.* (2015).

1170 On retrouve ces références-là, Dionne (90), mais dans la bibliographie, on ne retrouve pas c'est quel article. Je fais juste remarquer ça. Si c'est possible d'avoir simplement...

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1175 De vous la rendre disponible?

**LE COMMISSAIRE :**

1180 Oui, de dire « O.K., pour ces trois articles-là, c'est tel, tel et tel article ».

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Pas de problème. Pouvez-vous juste me rappeler...

1185 **LE COMMISSAIRE :**

Parce qu'effectivement, ça aussi, peut-être qu'on peut trouver des références parce que Jean-Claude Dionne a travaillé beaucoup.

1190 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui.

1195 **LE COMMISSAIRE :**

C'est un de mes anciens professeurs, directeur de Bac aussi, qui a fait beaucoup de travaux le long de la côte, dans le Bas-Saint-Laurent, justement, pour étudier le régime d'accumulation d'érosion. Ça aussi, si je peux avoir la référence exacte, de me trouver ça.

1200 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui. Aucun problème. Donc, on parle de monsieur Dionne, puis il y avait-tu d'autres...

1205 **Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

Bernatchez.

1210 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Puis Bernatchez.

1215 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, Bernatchez (2015). Dionne (86), Dionne (90). Un petit détail.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Parfait. On va vous trouver ça.

1220

**LA PRÉSIDENTE :**

Il est 14 h 24, on n'a plus aucun participant d'inscrit au registre, alors on va fermer le registre. Ça va clore officiellement la première partie de l'audience publique.

1225

Monsieur Thériault, on ne vous oublie pas pour la référence de tout à l'heure. Avant de quitter, madame St-Gelais pourra vous donner la référence en question pour l'étude de 2009, je crois. Donc, avant de quitter, on va vous faire un petit suivi.

1230

La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures.

Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles et à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants.

1235

La deuxième partie de l'audience aura lieu à la salle Congrès A de l'hôtel Universel, le 19 juillet, à 19 h.

Entretemps, la commission poursuit ses travaux. Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles sur le site Web et au bureau du BAPE.

1240

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale à madame Annie St-Gelais, la coordonnatrice du secrétariat de la présente commission, au plus tard le 27 juin prochain, à 16 h.

1245

Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de

1250 notre site Web. Il est aussi possible de joindre madame St-Gelais au 1 800 463-4732 ou à l'adresse courriel dragagerdl@bape.gouv.qc.ca. L'objectif est de préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

1255 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission.

1260 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions. Je vous accorderai 15 minutes de présentation.

Aussi, il est bon de savoir que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

1265 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

1270 Donc, comment exprimer votre opinion? Il existe trois façons d'exprimer votre opinion :

- déposer un mémoire et le présenter en séance publique;
- déposer un mémoire sans le présenter en séance publique;
- exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

1275 Un mémoire, ce n'est pas nécessairement une thèse universitaire, ce n'est rien de compliqué et de laborieux, c'est votre opinion sur le projet. Ça peut être quelques paragraphes en une page,

1280 quelque chose de très simple.

Pour que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il lui est recommandé de déposer un mémoire. S'il souhaite présenter un mémoire en séance publique, l'organisme doit désigner la personne autorisée à le faire en indiquant la fonction qu'elle occupe.

1285

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, vous pouvez consulter la section « *Participer* » de notre site Web. On y décrit notamment les modalités de participation à une audience et plus particulièrement celles relatives au dépôt d'un mémoire.

1290

Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire au plus tard le 27 juin, à 16 h. Le formulaire « *Avis d'intention* » est disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

1295

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 14 juillet, à midi. Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de notre site Web.

1300

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Alors, je vous remercie de bien prendre quelques instants pour remplir le formulaire et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

1305

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, monsieur Bruno Verreault, et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

1310

Merci aux participants d'avoir posé des questions sur ce projet, ce qui nous a permis d'en approfondir différentes facettes.

Enfin, je remercie les gens à la technique, monsieur Pascal Giard et l'équipe du BAPE, la sténographe, madame Marie-Claire Pinet, de même que l'équipe de la commission d'enquête.

1315 Enfin, je souligne la contribution de madame Marie-Ève Gendron, du BAPE, dont j'ai oublié de faire mention hier soir.

---

**M. CARL THÉRIAULT**

1320 Ah, j'ai une petite note qui m'indique qu'il y aurait une dernière question de monsieur Thériault, alors je vais l'inviter avant de conclure la séance.

**M. CARL THÉRIAULT :**

1325 Rebonjour, je m'excuse de bousculer votre procédure, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

1330 Il n'y a pas de problème. Allez-y, on est là pour ça.

**M. CARL THÉRIAULT :**

1335 Je voudrais savoir si le BAPE compte demander l'étude de Tecslut à laquelle on a fait référence tout à l'heure.

**LA PRÉSIDENTE :**

1340 L'étude de 2009? Non, pas celle-là.

**M. CARL THÉRIAULT :**

2002, je crois.

1345 **LA PRÉSIDENTE :**

2002?

**M. CARL THÉRIAULT :**

1350 Pas sûr.

**LE COMMISSAIRE :**

1355 En fait, c'est que nous, on essaie de vous accommoder. C'est sûr que nous, actuellement, notre mandat porte sur le dossier de dragage actuel.

1360 J'étais allé voir les précédents dossiers de dragage, c'est pour ça que j'ai envoyé à madame Carrier, à l'arrière, l'hyperlien pour le dossier du BAPE qu'on a, celui de 2009. Il y a des documents qui remontent à quelques années là-dedans. Donc, vous avez des mentions de différentes études qui ont été faites. Ça, on peut vous fournir l'hyperlien.

1365 Mais au regard de notre enquête, c'est ça, nous, on demande les documents qui sont nécessaires, hein? Quand le document est confidentiel, il faut qu'il soit nécessaire à nos travaux pour qu'une commission puisse demander le document.

Donc, actuellement, le document peut être intéressant pour vous, mais il n'apparaît pas nécessaire actuellement pour l'enquête de la commission.

1370 **M. CARL THÉRIAULT :**

Comment l'étude de CIMA peut être nécessaire, mais l'autre ne pas l'être?

**LE COMMISSAIRE :**

1375 Non, mais je suis allé la voir, mais elle était déjà publique, l'étude de CIMA que j'ai mentionnée

tout à l'heure. Je suis allé voir pour avoir de l'information.

1380 Mais je veux dire : si on essaie d'utiliser nos pouvoirs pour demander des documents confidentiels, il faut que le document apparaisse nécessaire. Il faut que la commission sache pourquoi elle en a besoin, comprenez-vous? Donc, j'utilise le mot « nécessaire à nos travaux ».

**M. CARL THÉRIAULT :**

1385 Est-ce qu'on pourrait vous justifier une demande là-dessus, à ce propos?

**LE COMMISSAIRE :**

1390 Vous pouvez toujours faire une demande, mais c'est toujours du point de vue de la commission, est-ce que la communication a un besoin nécessaire pour, elle, pouvoir donner un rapport, comme madame Fortin l'a expliqué, qui donne un avis au ministre pour la prise de décision, hein, c'est le ministre qui fait les recommandations pour la prise de décision du gouvernement sur le dossier de dragage.

**M. CARL THÉRIAULT :**

1395 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1400 Ça fait que plus on s'éloigne de ça, donc moins le caractère nécessaire est là. Parce qu'on n'est pas... il y a déjà une procédure d'accès à l'information. Les commissions d'enquête ne sont pas soumises à la procédure. Mais fondamentalement, les commissions, lorsqu'elles utilisent leur pouvoir, s'inspirent de la procédure.

1405 Mais encore une fois, je vous dis : est-ce nécessaire? Nous, c'est toujours ça qu'on va se poser comme question : est-ce nécessaire à nos travaux à nous?

**M. CARL THÉRIAULT :**

1410 Je comprends que vous ne la jugez pas nécessaire.

**LE COMMISSAIRE :**

1415 À ce stade-ci, on ne l'a pas demandée.

**M. CARL THÉRIAULT :**

1420 Est-ce qu'une demande à ce propos est pour recevable de la part d'une organisation ou d'un individu?

**LE COMMISSAIRE :**

1425 Bien, c'est ça. Si vous faites la demande puis vous nous expliquez pourquoi vous, vous voulez l'avoir ou pourquoi nous, ça devrait être nécessaire, vous pouvez toujours faire la demande, il n'y a pas de problème.

**M. CARL THÉRIAULT :**

1430 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1435 Mais encore une fois, nous, on va vraiment l'examiner objectivement : est-ce que c'est effectivement nécessaire, est-ce qu'on a besoin, autrement dit, de ce document-là spécifique pour faire notre analyse au regard du projet de dragage actuel? C'est ça, l'angle d'attaque.

**M. CARL THÉRIAULT :**

O.K. Merci beaucoup de votre collaboration et bonne fin de séjour à Rivière-du-Loup.

1440

**LA PRÉSIDENTE :**

1445

Merci à vous de votre participation. Alors, ceci conclut officiellement la première partie de l'audience publique. Donc, au plaisir de vous revoir le 19 juillet. Merci encore de votre participation à cette première partie et bonne fin de journée.


**SÉANCE AJOURNÉE AU 19 JUILLET À 19 H**

1450

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

1455

ET J'AI SIGNÉ :



\_\_\_\_\_  
Marie-Claire Pinet, s.o.

1460